



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**CABINET DU PRÉFET**

**Service Interministériel de Défense et de Sécurité Civiles**

**N° Spécial**

**20 janvier 2023**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial CABINET du 20 janvier 2023**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>CABINET</b>	<b>Page</b>
CAB/DS/SIDPC N°2023-16	19.01.2023	Arrêté modifiant l'arrêté cab-ds-sidpc n°2022-814 du 28 septembre 2022 portant agrément a la société «institut formation actor (i.f.a) » pour la formation du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur	3
ANNEXE		Liste formateurs qualifiés.	5

**CABINET  
DIRECTION DES SECURITES**

**ARRETE CAB-DS-SIDPC N° 2023-16 DU 19 JANVIER 2023  
MODIFIANT L'ARRÊTÉ CAB-DS-SIDPC N°2022-814 du 28 SEPTEMBRE 2022  
PORTANT AGREMENT A LA SOCIETE «INSTITUT FORMATION ACTOR (I.F.A) »  
POUR LA FORMATION DU PERSONNEL PERMANENT DES SERVICES DE SECURITE  
INCENDIE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC  
ET DES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR**

Le Préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code du travail ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;

Vu l'arrêté CAB-DS-SIDPC N° 2022-814 du 28 septembre 2022 portant agrément du centre de formation « Institut Formation Actor (I.F.A.) » pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

Vu l'arrêté PCI n°2022-091 du 13 octobre 2022 portant délégation de signature à Madame Sandra GUTHLEBEN-CECCARONI, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la demande formulée par le centre de formation « Institut Formation Actor (I.F.A.) » situé 62 bis avenue André Morizet à Boulogne-Billancourt de mettre à jour la liste des formateurs ;

Vu l'avis favorable du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Considérant que toute modification de la liste des formateurs doit être portée à la connaissance du préfet et faire l'objet d'un arrêté modificatif ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'annexe de l'arrêté préfectoral CAB-DS-SIDPC N° 2022-814 du 28 septembre 2022 susvisé est remplacée par la présente annexe.

**Article 2** : Le reste des dispositions de l'arrêté CAB-DS-SIDPC N° 2022-814 du 28 septembre 2022 susvisé est sans changement.

**Article 3** : La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le général commandant la brigade de sapeurs pompiers de Paris, le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France et le représentant légal du centre de formation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 19 janvier 2023

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, chargé du  
développement  
économique et de l'emploi,

*Signé*

Yoann BLAIS

**Formateurs qualifiés**

**SOCIÉTÉ DE FORMATION « INSTITUT FORMATION  
ACTOR (IFA)»»**

**siège social situé 62 bis avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt**

FORMATEURS

- **Monsieur Aurélien CHEVAL,**
- **Monsieur Frédéric TRESPEUCH,**
- **Monsieur Anthony CACHEUX-LALITTE,**
- **Monsieur Eric HEGNIEVITZKI-COURTOIS**
- **Monsieur Frédéric PENISSARD.**

Qualification

Diplôme et recyclage de chef d'équipe des services sécurité incendie et d'assistance à personnes – SSIAP 3

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>